

Délibération du Conseil Municipal
n°32-2018
Séance du 08 décembre 2018
---**---Commune
de
Courmes

Membres en exercice : 6
Présents : 5
Absents : 1
Représenté : 0
Votant pour : 5
Votant contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
03 décembre 2018
Date d'affichage :
11 décembre 2018
Transmis en Préfecture le :
11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit
Le huit décembre, à onze heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué
par courrier du 03 décembre 2018, en séance ordinaire, s'est réuni
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Richard
THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBA, 1^{er} Adjoint, Michaël
HUMBERT 2^{ème} Adjoint, et Madame Brigitte FILLOT, Monsieur
Georges BERTIN.

Absents : Monsieur Jean-Pierre ISNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT

Mise à jour des tarifs de location de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 27 juillet 1999 il a été fixé par la délibération
n°26-1999 les modalités de location de la salle polyvalente située 42, rue du commandant Euziere.

Il rappelle qu'un règlement d'utilisation et une convention type ont été adoptés.

Les tarifs de location ont été fixés selon le barème suivant :

- Pour les habitants de la commune -----75,00 € par jour (500,00 Francs)
- Pour les non résidents selon disponibilité -----150,00 € par jour (1000,00 Francs)
- Pour toutes réservation à titre commercial -----150,00 € par jour (1000,00 Francs)

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location suite aux travaux d'amélioration de la salle à
compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

DECIDE de renouveler le règlement d'utilisation et la convention type.

FIXE les nouveaux tarifs d'utilisation de la salle comme suit

- Pour les habitants de la commune -----75,00 € par jour
- Pour les non résidents selon disponibilité -----200,00 € par jour
- Pour toutes réservation à titre commercial -----300,00 € par jour

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Richard Thiery

